

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Jardin d'Éveil

Centre Taoïste — Association loi 1901

Rocher du Moulin — 01110 Corcelles

Version 1.0 — applicable à compter du 18 septembre 2026

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les conditions générales d'accès, de fonctionnement et de vie collective au sein du Jardin d'Éveil, centre taoïste constitué en association loi 1901, ainsi que les droits et obligations de toute personne fréquentant le centre — adhérent, stagiaire, résident ou visiteur.

Il complète les statuts de l'association et s'applique à toute personne présente sur le site, à quelque titre que ce soit : cours réguliers, stage, retraite, hébergement, location du dojo ou des salles de soins, ou simple visite.

Toute inscription à une activité du Jardin d'Éveil, toute réservation d'hébergement ou toute présence sur le site vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. Présentation de l'association

Le Jardin d'Éveil est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour objet la transmission des arts et disciplines issus de la tradition taoïste — Qi Gong, Tai Ji Quan, Kung Fu, méditation, Yin Yoga Taoïste — ainsi que l'accueil de stages, retraites et séjours dans un esprit de ressourcement.

Siège social	Rocher du Moulin — 01110 Corcelles
Numéro RNA / SIRET	(à venir)
Président	Laurent Guillerminet
Téléphone	06 04 09 42 22 (SMS ou WhatsApp)
E-mail	contact@centre-taoïste.fr
Site internet	centre-taoïste.fr

2. Accès, horaires et fonctionnement

Horaires généraux

Le Jardin d'Éveil est en accès libre de 8h à 18h à l'exclusion des zones utilisés par un groupe (Dojo, espaces de pratique extérieur).

Accès au site

L'accès au Jardin d'Éveil se fait par la rue de la gare, 01110 Corcelles. Les places de stationnement disponibles sur site sont réservées aux personnes présentes pour une activité du centre ou un séjour.

Rituels taoïstes

Les Rituels taoïstes (lundi, mardi, mercredi et jeudi à 7h et à 18h, samedi et dimanche à 8h) sont en accès libre, sans inscription préalable.

3. Inscription, adhésion et annulation

Inscription aux cours réguliers

L'inscription aux cours réguliers se fait au moyen de la fiche d'inscription annuelle, pour la période de septembre à juin. Le règlement peut s'effectuer en espèces, par chèque (possibilité de règlement en plusieurs fois), par virement ou par Paylib/Wero.

Inscription aux stages et retraites

- Inscription au plus tard 2 semaines avant le début du stage.
- Règlement de la totalité du montant à l'inscription.

- Remboursement possible en cas d'annulation à l'initiative du participant, au plus tard 2 semaines avant le début du stage, ou en cas d'impossibilité physique (maladie, blessure) sur présentation d'un certificat médical.

Annulation à l'initiative du centre

- Remboursement intégral en cas d'annulation pour cause de :
 - Nombre insuffisant d'inscription.
 - Indisponibilité d'un(e) ou plusieurs intervenant(e).
 - Indisponibilité du centre (hébergement, salle de cours ou autre)

4. Vie collective et comportement

Chacun est invité à contribuer, par son comportement, à la qualité de l'accueil et à l'esprit de calme et de respect propre au lieu.

- Le respect mutuel entre pratiquants, intervenants et résidents est la règle essentielle du lieu.
- Les téléphones portables sont maintenus en mode silencieux dans le dojo, les salles de pratique et de soins. Chacun est invité à en faire un usage modéré durant son séjour sur le site.
- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique (Qi Gong, Tai Ji Quan, Kung Fu) est demandée en cours ; voir avec le professeur pour les tenues spécifiques (Kung Fu notamment).
- Le respect des horaires de cours et de stage est demandé, par égard pour le groupe et l'intervenant.
- La propreté et l'entretien de l'ensemble du centre est l'affaire de chacun, résidents, stagiaires comme visiteurs.

5. Utilisation des espaces

Le dojo

Le dojo (80 m², temple) est équipé de tatamis, coussins et couvertures. Il est utilisé pour les cours du Jardin d'Éveil ainsi que pour la location à des groupes extérieurs (voir conditions et grille tarifaire). Les chaussures sont retirées avant d'y pénétrer ; l'espace est laissé propre et rangé après usage.

Les salles de soins — Souffle de Jade

Les quatre cabinets (Dragon Vert, Phénix Rouge, Tigre Blanc, Tortue Noire) sont réservés aux praticiens en ayant fait la location, selon les modalités horaires ou mensuelles définies dans la grille tarifaire. Chaque praticien est responsable de la propreté et du bon usage de son cabinet. L'entretien des parties communes (salle d'attente, toilette, couloir) est assuré par le centre.

Cuisine et espaces collectifs

La cuisine collective, le salon collectif, les jardins et les extérieurs sont accessibles aux résidents et stagiaires. Chacun veille à la propreté des lieux après usage.

6. Hébergement

Gîtes et chambres

Le Gîte du Nord (8 personnes), le Gîte du Sud (6 personnes) et les chambres du bâtiment principal sont proposés selon les tarifs en vigueur (voir grille tarifaire du centre). Les draps et les serviettes de toilette sont fournies par le centre. Horaire d'arrivée : entre 15h et 20h , horaires de départ : entre 8h et 11h.

Camping

L'emplacement camping (tente, caravane, camping-car) donne accès aux douches, aux toilettes, à la cuisine collective et au salon collectif, selon le tarif journalier par personne en vigueur. Le silence est requis entre 21h et 7h. Les feux et barbecues sont interdits.

7. Restauration

La restauration (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) est proposée sur réservation, à partir de 10 personnes, en cuisine végétarienne, sans gluten et sans lactose.

8. Santé et sécurité

Pratique physique

Les activités proposées (Qi Gong, Taï Ji Quan, Yin Yoga Taoïste) sont des pratiques douces, à faible impact, généralement accessibles au plus grand nombre. Elles ne remplacent pas un avis médical. Il appartient à chaque participant de signaler à l'intervenant toute condition médicale, grossesse, blessure récente ou pathologie cardiovasculaire pouvant nécessiter une adaptation de la pratique.

Consignes de sécurité

En cas d'incendit, le point de rassemblement est fixé devant le temple. Les consignes incendit sont affichées partout ou nécessaire, il appartient à chacun d'en prendre connaissance. Une trousse de premiers secours est disponible à l'accueil. En cas d'incendit, d'accident ou de malaise, prévenir le responsable du centre. Il appartient à chaque participant de signaler à l'intervenant toute condition médicale, grossesse, blessure récente ou pathologie cardiovasculaire pouvant nécessiter une adaptation de la pratique.

Numéros utiles

SAMU	15
Pompiers	18
Numéro d'urgence européen	112
Référent sécurité du centre	06 04 09 42 22

9. Responsabilité et assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les activités qu'elle propose.

Chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une couverture personnelle (responsabilité civile individuelle, assurance rapatriement pour les séjours de plusieurs jours) adaptée à sa pratique.

Le Jardin d'Éveil ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou dommages concernant les effets personnels des participants, résidents et visiteurs.

10. Objets personnels, animaux, tabac et substances

Objets personnels

Chacun est responsable de la garde de ses effets personnels et objets de valeur pendant son séjour ou sa présence sur le site.

Animaux

Les animaux de compagnie peuvent être tolérés sur le site après demande et sous condition du respect des lieux et de ses occupants(es) (calme, propreté, sécurité) à l'exclusion du bâtiment principal, du Dojo (temple), du jardin du souvenir et de l'espace « silence ».

Tabac, alcool et substances

Il est strictement interdit de fumer et/ou vapoter dans tout les locaux du centre, et à l'extérieur en présence d'autre résidents ou visiteurs. La consommation ponctuelle d'alcools légers (bière, vin, cidre, vin pétillant) est tolérée dans la limite du raisonnable. La consommation d'alcools forts (apéritifs, eau de vie, rhum, whisky, ...) hors d'événements festifs, ou lors des stages et retraites est complètement interdite. La consommation de stupéfiants et autres drogues est complètement interdite en toute circonstance.

11. Mineurs

Les cours de Kung Fu enfants (6-12 ans) et enfants/ados (6-16 ans) sont soumis à des conditions spécifiques : licence obligatoire (24 € pour les moins de 12 ans, 37 € pour les plus de 12 ans), protections et tenue de Kung Fu obligatoires à voir avec le professeur.

12. Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être prises au cours des activités du centre (cours, stages, événements), à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés). L'acceptation de ce règlement vaut acceptation sauf précision contraire explicite.

13. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription (nom, coordonnées, informations relatives à la santé le cas échéant) sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des activités du Jardin d'Éveil et ne sont transmises à aucun tiers à des fins commerciales.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'elle peut exercer en écrivant à contact@centre-taoiste.fr.

14. Modification du règlement

Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par le Jardin d'Éveil. La version en vigueur est celle publiée sur le site centre-taoiste.fr et affichée sur le lieu d'accueil du centre.

15. Acceptation du règlement

Toute personne s'inscrivant à une activité, réservant un hébergement ou fréquentant le Jardin d'Éveil reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.

Fait à Corcelles, le 18 septembre 2026

Laurent Guillerminet — Président du Jardin d'Éveil